



## Réduction du fardeau administratif

### Résumé

Environ 1 % des Canadiennes et des Canadiens vivent avec la maladie cœliaque. De multiples programmes et règlements fédéraux créent, de façon non intentionnelle, des fardeaux administratifs élevés pour les particuliers, les entreprises et les organismes gouvernementaux associés à la MC. Certains ajustements simples en matière de conception des programmes et de clarté réglementaire permettraient d'obtenir une réduction mesurable du fardeau administratif, conforme aux thèmes 2, 3 et 5 de l'Examen horizontal de la réduction du fardeau administratif du gouvernement fédéral.

### Contexte et problématique

La maladie cœliaque (MC) est une affection auto-immune chronique qui est gérée exclusivement par une thérapie nutritionnelle médicale (TNM) reposant sur un régime strict sans gluten (SG). Les aliments sans gluten nécessitent des contrôles de production et d'essai dédiés, ce qui entraîne des coûts plus élevés pour les consommateurs et une complexité réglementaire accrue. Deux secteurs — la politique fiscale et la réglementation des aliments — présentent des occasions claires de réduire le fardeau administratif sans accroître les risques. Les approches actuelles imposent un effort administratif disproportionné par rapport aux risques et aux résultats visés par les politiques.

### Secteur prioritaire 1 : Modernisation du crédit d'impôt pour frais médicaux (CIFM)

Problématique : Les personnes atteintes de la MC peuvent réclamer les coûts supplémentaires des aliments sans gluten par l'entremise du CIFM, mais le processus actuel exige la conservation des reçus d'épicerie pendant toute l'année, des comparaisons article par article avec des produits équivalents contenant du gluten, ainsi qu'un calcul au prorata pour le ménage. Cette conception du service entraîne un faible taux de recours, un accès inéquitable et une charge de travail évitable pour l'Agence du revenu du Canada liée aux examens et aux nouvelles cotisations.

#### Changement proposé:

- Instaurer un montant forfaitaire annuel normalisé du CIFM pour les personnes ayant reçu un diagnostic médical de MC, sous la forme d'un crédit remboursable. 1 000 \$ par adulte admissible, 600 \$ par enfant admissible.
- Permettre une certification médicale numérique ponctuelle (ou peu fréquente), visible dans Mon dossier de l'ARC et dans les logiciels d'impôt.
- Passer à une vérification fondée sur le risque plutôt qu'à une collecte universelle de micro-preuves.

#### Réduction attendue du fardeau administratif et résultats:

- Réduction importante du temps consacré par les demandeurs et de l'anxiété liée à la conformité.
- Diminution des contacts avec l'ARC, du traitement des reçus et des vérifications à faible valeur ajoutée.
- Amélioration de l'équité pour les ménages à faible revenu et les personnes ayant une capacité numérique ou comptable limitée.
- Améliorations claires et mesurables de la prestation des services, en adéquation avec le thème 5 (prestation des services réglementaires).

## Secteur prioritaire 2 : Clarification de la réglementation des aliments sans gluten (divisions 24 et 25)

**Problématique:** Les exigences relatives à la composition et à l'étiquetage des aliments sans gluten sont actuellement réparties dans différents règlements, autorisations de mise en marché et documents d'orientation. À mesure que Santé Canada modernise les divisions 24 et 25, la dispersion des dispositions relatives aux aliments sans gluten accroît l'incertitude pour les fabricants, ralentit la mise en marché et génère des demandes d'interprétation supplémentaires auprès de Santé Canada et de l'ACIA.

### Changement proposé:

- Créer une sous-section consolidée « aliments sans gluten » dans les règlements modernisés.
- Normaliser l'utilisation du terme « sans gluten / gluten-free ».
- Intégrer directement dans la réglementation les mesures provisoires existantes (p. ex. l'avoine sans gluten).
- Clarifier l'autorisation de l'enrichissement des aliments de base sans gluten.

### Réduction attendue du fardeau administratif et résultats:

- Exigences de conformité plus claires et plus faciles à repérer pour l'industrie.
- Réduction des questions préalables à la mise en marché, des ré étiquetages et des différends d'interprétation.
- Accélération de l'accès au marché pour les produits conformes (thème 2).
- Surveillance plus prévisible et réduction des frictions réglementaires (thèmes 3 et 5).

## Alignement avec les objectifs du Conseil du Trésor

Les deux propositions soutiennent les priorités du Conseil du Trésor en intégrant une conception des services axée sur le numérique, des exigences en matière de preuves proportionnées et une surveillance fondée sur le risque. Elles offrent des exemples concrets et à faible risque de la manière dont la réduction du fardeau administratif peut améliorer les résultats pour la population canadienne tout en réduisant la charge administrative pour le gouvernement.

## Rôle du Conseil du Trésor

Le Secrétariat du Conseil du Trésor peut appuyer ces initiatives par des orientations sur la conception des programmes, la surveillance de la modernisation réglementaire et la coordination entre l'ARC, Santé Canada et l'ACIA afin de garantir que les réductions du fardeau administratif soient mesurables, durables et reproductibles.

## Questions? Veuillez communiquer avec:

- Melissa Secord, directrice générale nationale, Coélie Canada, [melissa.secord@celiac.ca](mailto:melissa.secord@celiac.ca)
- Amanda DeYoung, Pathways Group, [amanda@pathwaygroup.com](mailto:amanda@pathwaygroup.com)